

## DIMANCHE 7 AVRIL 2024 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 13<sup>e</sup> édition

**Lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC**, stade municipal (15 km nord de Dijon)

PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Dernier départ à 9 h 30 - Clôture de l'organisation à 14 h 00.

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire.

Moins de 16 ans, accompagné d'un adulte + autorisation parentale.

Moins de 18 ans, autorisation parentale.

### PARCOURS ET DÉNIVELÉS

TRACÉS 2024 :

**3 circuits VTT** : *Randonneur* 20 km, 288 m D+

*Sportif* 30 km, 656 m D+

*Expert* 38 km, 782 m D+

**4 circuits Gravel** : 35 km, 487 m D+

45 km, 571 m D+

65 km, 781 m D+

80 km, 918 m D+

### TARIFS INSCRIPTIONS

**Inscriptions** : Internet sur <https://www.cyclos-rando-dijon.fr>  
jusqu'au samedi 6 avril, à 12 heures.

Et aussi au départ à partir de 7 h 30

Adultes licenciés FFCT : **8,00 €**

Adultes non-licenciés : **10,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **6,00 €**

### SERVICES ET PRESTATIONS

**VTT** : Parcours fléchés et balisés - **Gravel** : non balisés. Pour ces deux disciplines, *sauf circuit VTT 38 km*, traces GPX à télécharger (*indispensable pour le gravel*) : sur le site <https://www.cyclo-rando-dijon.fr> à partir du lundi 1<sup>er</sup> avril.

Pour les circuits gravel, une carte au 1/100 000<sup>e</sup> sera fournie au départ.

Petite mécanique-dépannage, ravitaillement à Villecomte avec notre partenaire : Cycles Valandro.

Point de ravitaillement convivial Villecomte (*sauf 20 km VTT, dotation au départ*).

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants.

### CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

**Contact organisation : 07 71 69 76 57.**

### RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT et Gravel** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le Code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

